

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/SEPT/113	OBJET : APPEL A PROJET FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE « ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS OU LES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2020
<u>Date du conseil municipal</u> 21/09/2020	
<u>Date de la convocation</u> 14/09/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents représentés :

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal n°2019/JUIL/090 en date du 01 juillet 2019 relative à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour la mise en place d'une aide financière « Fonds publics et territoires » - Axe 1 : Handicap Jeunesse année 2019,

CONSIDERANT l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne relatif à accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les service jeunes pour l'année 2020,

CONSIDERANT la finalité du projet de la municipalité de Nangis visant à réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu que la nature des réponses mises en œuvre sur le territoire, notamment sur le handicap, pour l'année 2020

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE 1 :

APPROUVE la participation de la ville de Nangis à l'appel à projet « Fonds public et territoire – Axe 1 – Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun » de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne afin de soutenir et favoriser les structures du territoire dans l'accueil des enfants porteurs d'handicap.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne une participation financière à 80 % du projet.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Madame le Maire ou son adjointe en charge de l'Éducation, à signer l'appel à projet et toutes les pièces y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20201001-SEPT-2020-113-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020